



Commune de CUVAT  
Mairie  
1, place de l'Eglise  
74350 CUVAT

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CUVAT

## Séance du 10 février 2025

Le 10 février 2025 à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal de CUVAT, se sont réunis au lieu ordinaire des séances, la Salle Polyvalente, sur convocation en date du 03 février 2025, effectuée en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Julie MONTCOUQUIOL, Maire.

<b>Conseillers élus en fonction</b>	<b>15</b>
-------------------------------------	-----------

<b>Présents à l'ouverture de séance</b>	<b>08</b>
---	-----------

- ☞ La Maire : Julie MONTCOUQUIOL
- ☞ Les Adjoints au Maire : Sandrine REBELLE, Jacques COESNON
- ☞ Les Conseillers Municipaux : Nadia DERRIEN-MOLLIER, Didier TERRIER, Henri MASSON, Benoît CHAMOT, Jacqueline SIMONOTTI

<b>Absents excusés avec procuration</b>	<b>03</b>
---	-----------

- ☞ Jacques JAMES donne procuration à Jacques COESNON
- ☞ Emilie LAVOREL donne procuration à Julie MONTCOUQUIOL
- ☞ Martine LACROIX donne procuration à Sandrine REBELLE

<b>Absents</b>	<b>04</b>
----------------	-----------

- ☞ Philippe CLERJON, Jessica DA COSTA, François RIGNOT, Aurélie HERPE

**Quorum** : 08 (majorité des Conseillers Municipaux en exercice).  
(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui donne procuration pour voter en son nom)  
Le quorum est atteint avec 08 présents au moment de l'ouverture de la séance.

### **Ordre du jour :**

- Désignation du Secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2025
- Délibérations :
  - \* n° 2025/02/01 : Affaires Générales – Désignation d'un Représentant de la Commune au sein de la Commission « Mobilité » de la Communautés de Communes du Pays de CRUSEILLES
  - \* n° 2025/02/02 : Ressources Humaines – Recrutement d'un vacataire
- Commissions Communales
- Informations diverses
- Questions diverses

**Secrétaire de séance** : Jacques COESNON.

<b>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JANVIER 2025</b>
--

En l'absence de remarques, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 janvier 2025.

<b>DÉLIBÉRATIONS</b>
----------------------

En introduction, Madame la Maire rappelle qu'une réforme des règles de publicité des actes pris par les collectivités territoriales a eu lieu en 2022. Suite à une réunion organisée récemment par l'Association des Maires de Haute-Savoie (ADM 74), cette dernière a apporté des précisions. Ainsi, dorénavant « le résultat des scrutins (votes), s'ils sont publics, doit préciser le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance ».

**N° 2025/02/01** : Affaires Générales – Désignation d'un Représentant de la Commune au sein de la Commission « Mobilité » de la Communautés de Communes du Pays de CRUSEILLES

Voix POUR : 11  
Voix CONTRE : ---  
ABSTENTION(S) : ---

**N° 2025/02/02** : Ressources Humaines – Recrutement d'un vacataire

Voix POUR : 11  
Voix CONTRE : ---  
ABSTENTION(S) : ---

## COMMISSIONS COMMUNALES

### 1°/ **Commission « Communication »**

*Présenté par Madame la Maire*

La Commission s'est réunie les 14 janvier 2025 et 02 février 2025 et a traité des points suivants :

1.1. Bulletin municipal

La distribution a eu lieu le 23 janvier dernier.

1.2. Gazette d'avril

Les articles sont recensés.

1.3. Livret d'accueil

Des modifications ont été apportées et la liste des entreprises va être mise à jour.

1.4. Questions diverses

L'affiche pour la nouvelle date de la réunion publique de la Route de Proméry est examinée. Des modifications sont à prévoir.

*La prochaine réunion aura lieu le 14 mars 2025 à 10 heures.*

### 2°/ **Commission « Développement Durable, Mobilités et Sécurité Routière »**

*Présenté par Madame Emilie LAVOREL*

La Commission s'est réunie le 14 janvier 2025 et a traité des points suivants :

2.1. Etude sécurité routière (Route de Proméry)

Un point est réalisé suite à l'étude du cabinet EGIS sur le report de flux.

Il est rappelé que cette étude est prise en charge par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires).

Une réunion publique sera organisée le 24 mars 2025 à 19 heures à la Salle Polyvalente.

2.2. Schéma Directeur Cyclable CCPC (Voie verte Route de Burgaz/Route des Caves)

La Commission est dans l'attente du retour de l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc.

2.3. Divers

Vidéoprotection

Le rendez-vous du 21 janvier dernier avec la Gendarmerie a porté sur un tour de la Commune afin d'identifier les points de surveillance à prioriser et les endroits les plus adaptés pour l'installation de caméras.

*La prochaine réunion aura lieu le 14 mars 2025 à 14 heures.*

### 3°/ **Commission « Scolarité, Jeunesse et Solidarité Intergénérationnelle »**

*Présenté par Madame Sandrine REBELLE*

La Commission s'est réunie le 31 janvier 2025 et a traité des points suivants :

3.1. Services Périscolaires (ressources humaines)

La Commune est toujours confrontée à des difficultés de recrutement de personnel.

Depuis le retour des vacances scolaires en janvier dernier, deux postes d'agents périscolaires sont de nouveaux vacants.

De plus, la responsable des services a demandé une mise en disponibilité qui a été acceptée.

Des annonces de recrutement sont en cours pour ces trois postes.

3.2. Services Périscolaires (tarifs)

Les tarifs des prestations des services périscolaires vont être revus pour la rentrée prochaine.

Pour rappel, aucune augmentation n'a été appliquée depuis la rentrée 2023.

#### **4°/ Commission « Urbanisme, Travaux et Gestion du Patrimoine »**

*Présenté par Madame la Maire*

La Commission s'est réunie le 30 janvier 2025 et a traité les dossiers suivants :

##### **4.1. Urbanisme**

Le détail des dossiers d'urbanisme est à retrouver dans la rubrique « Informations Diverses »

##### **4.2. Divers**

###### **4.2.1. Eclairage public**

###### **Abribus des Lavorel**

Le luminaire a été installé le 04 février dernier.

###### **4.2.2. Borne de recharge électrique**

Les travaux de finalisation restent à réaliser : enrobé, signalétique.

*La prochaine réunion aura lieu le 18 février 2025 à 14h30.*

#### **5°/ Commission « Vie Associative, Sportive et Culturelle »**

*Présenté par Monsieur Jacques COESNON*

La Commission s'est réunie le 04 février 2025 et a traité les dossiers suivants :

##### **5.1. Salle Polyvalente**

###### **5.1.1. Tarifs de location**

Suite à des demandes de location hors week-end, les membres de la Commission proposent d'instaurer de nouvelles tarifications pour les associations extérieures à la Commune, les particuliers et les entreprises et notamment :

\* salle 2/3 (sans ménage) : 375 euros la journée ;

\* salle 2/3 (sans ménage) : 190 eurs la demi-journée ;

\* salle 2/3 (avec ménage) : 475 euros la journée ;

\* salle 2/3 (avec ménage) : 240 eurs la demi-journée.

La délibération correspondante sera inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

###### **5.1.2. Nuisances sonores**

Une demande de présentation du matériel sera faite suite à la réception d'une offre commerciale.

###### **5.1.3. Point sur les locations**

##### **5.2. Projet « Pumptrack »**

Lors de la réunion de la Commission, une présentation d'une offre commerciale a été faite par le dirigeant de l'entreprise.

Les deux autres offres seront étudiées lors de la prochaine réunion de la Commission.

*La prochaine réunion aura lieu le 11 mars 2025 à 18 heures.*

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Les informations sont présentées par Madame Julie MONTCOUQUIOL ou les élus concernés.

#### **1°/ Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES (CCPC)**

Conseil Communautaire du 28 janvier 2025.

Les délibérations ont notamment été prises :

- signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES et ASDER (Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables) pour la mise en œuvre du pacte territorial

- carte scolaire et dérogations à la carte scolaire

- organisation du Service Minimum d'Accueil (SMA) dans les écoles (la délibération a été retirée de l'ordre du jour)

- convention de participation aux frais de fonctionnement de la classe « ULIS »

- reconduction de l'aide à l'acquisition d'équipements cyclables

*La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le 25 février 2025.*

#### **2°/ Décision du Maire**

N° 2025/01 – Virement de crédits (section de fonctionnement)

diminution des crédits à l'article 60611 (chapitre 011) et augmentation des crédits à l'article 739221 (chapitre 014)

pour un montant de 192 euros.

### 3°/ **Urbanisme**

Il est rappelé que les dossiers d'urbanisme sont portés à la connaissance du public :

- \* par affichage en Mairie de l'avis de dépôt et de la décision rendue ;
- \* par consultation auprès du secrétariat de Mairie à l'issue de l'instruction et dès lors que la décision a été rendue.

#### 3.1. Autorisation de Travaux ERP

- \* Dossier DELMOTTE Séverine, représentant la société « Les P'tits Poiriers »  
parcelle cadastrée section A n° 803 – 85, chemin des Trembles  
→ accord le 14/01/2025

#### 3.2. Déclarations Préalables

- \* Dossier LACROIX Olga pour construction d'un carport, d'une dalle béton et d'une bordure en pierre bimuro  
parcelle cadastrée section A n° 3448 – 1788, route de Ferrières  
→ sans opposition le 21/01/2025

#### 3.3. Déclarations Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)

Quatre autres ont eu lieu le 13 janvier 2025.

#### 3.4. Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

- \* parcelle cadastrée section A n° 2499 – 70, route de Proméry  
→ la Commune n'exerce pas son droit de préemption
- \* parcelles cadastrées section A n° 1148-1150-1151-1451-3623 – Route des Voisins  
→ la Commune n'exerce pas son droit de préemption
- \* parcelles cadastrées section A n° 3750-3785 – Route de Cluchina  
→ la Commune n'exerce pas son droit de préemption
- \* parcelles cadastrées section A n° 3353-3376-3378 – 57, impasse du Chef-lieu  
→ la Commune n'exerce pas son droit de préemption

### 4°/ **Permanences des Elus**

Il est rappelé qu'elles ont lieu le dernier samedi matin du mois.  
Aucun rendez-vous durant le mois de janvier 2025.

### 5°/ **Contentieux**

Le Tribunal Administratif de GRENOBLE a notifié, aux Communes de FILLIERE et CUVAT, d'un recours contentieux à leur encontre. Ce dernier concerne des arrêtés de voirie relatif à la modification du sens de circulation de la Route de Proméry.

### 6°/ **PLUi HMB (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Mobilités Bioclimatique) du Grand Annecy**

Madame la Maire fait part de l'avis du S.Co.T. (Schéma de Cohérence Territoriale) du Bassin Annécien sur le STECAL (Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limité) dans l'ancienne zone des Voisins sur la Commune de FILLIERE :  
« Le S.Co.T. n'a pas de « position » sur l'emplacement de ce secteur Ngv1. L'exercice de la compétence relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage relève des intercommunalités, notamment concernant la création, l'aménagement et la gestion des aires d'accueil et des aires de grand passage définies par le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (2019). »

## QUESTIONS DIVERSES

#### 1°/ Monsieur Henri MASSON interroge sur :

- l'absence de l'entreprise JOSSERAND Façades, qui a fait un devis pour le kiosque de la Commune, dans l'annuaire du dernier numéro du bulletin municipal ;
- la ligne « immobilisations en cours » et la présence du projet de la Mairie dans l'article « Commissions Finances » du dernier numéro du bulletin municipal.

Madame la Maire répond qu'il s'agit d'erreurs.

#### 2°/ Monsieur Henri MASSON interroge sur le contenu de l'étude du périmètre du Chef-lieu.

Madame la Maire indique que celle-ci est la conséquence du périmètre d'études qui avait été posé sur le Chef-lieu en début de mandat.

Les élus de la Commission « Urbanisme, Travaux et Gestion du Patrimoine » travaillent à la modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) afin de le rendre plus opérationnel, tout en le mettant en conformité avec le contexte foncier tendu et la législation actuelle, notamment la Loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

3°/ Monsieur Henri MASSON interroge sur les montants des devis du Pumptrack.  
Monsieur Jacques COESNON indique, qu'à l'heure actuelle, les devis oscillent entre 100.000 et 150.000 euros.

4°/ Monsieur Henri MASSON demande la date de la prochaine réunion de la Commission « Finances ».  
Madame la Maire indique que cette date apparaît dans le PV de la séance du Conseil Municipal du 13 janvier 2025.  
Elle rappelle donc que la réunion aura lieu le 14 mars 2025 à 9 heures.

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu  
le lundi 10 mars 2025 à 20 heures**

Séance levée à 20h41.

**LA MAIRE**  
**Julie MONTCOUQUIOL**

**LE SECRÉTAIRE**  
**Jacques COESNON**



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Coesnon", is written over a horizontal blue line.